

SECTEUR 3. RUE DE L'ARGOAT (ouest)



À l'ouest du bourg, la construction de nouveaux logements peut être prévue sur le site.

Dans son aménagement, la limite sud-ouest arborée doit être préservée.

L'accès au site doit être unique pour desservir les futures constructions, avec une sécurisation au niveau de l'embranchement.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,17 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2027-2030	